

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE
Société par actions simplifiée au capital social de 189 570 620 euros
Siège social : 2, boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris
R.C.S Paris 480 107 911

ASSEMBLÉE DES ASSOCIÉS
DU
20 MAI 2026
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, au siège social, 2 boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris, la collectivité des associés de la Société s'est réunie en Assemblée, sur convocation qui leur a été faite par le Président de la Société.

Monsieur Franck Saudo préside la séance de l'Assemblée, en sa qualité de Président.

Monsieur Pascal Longy est désigné en qualité de Secrétaire de l'Assemblée.

Il est constaté que les associés présents ou représentés, détiennent la totalité des 3 791 412 400 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société Forvis Mazars, Commissaire aux comptes, représentée par Monsieur Christophe Berrard, Monsieur Eric Méresse, Commissaire du Gouvernement, ainsi que Madame Karen Davy et Monsieur Romuald Périnelle, représentants du Comité Social et Economique Central, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Le Président rappelle que les documents suivants ont été adressés aux associés avec leur convocation :

- l'ordre du jour,
- le rapport de gestion du Président et ses annexes,
- le projet de texte des résolutions,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
- les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Le Président fait observer que l'information des associés a été assurée en conformité avec les dispositions légales et statutaires.

Le Président rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport du Président sur la gestion de la Société au cours de l'exercice 2025 ;*
- *Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2025 ;*
- *Approbation des comptes et du bilan de la Société arrêtés au 31 décembre 2025 et affectation des résultats de l'exercice ;*
- *Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;*
- *Pouvoirs à donner en vue des formalités de dépôt ou de publication prévues par la loi.*

Le Président déclare la séance ouverte et met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2025

L'Assemblée des associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et sur les comptes sociaux du Président de l'exercice écoulé, ainsi que du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice net de 64 128 305,57 euros.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation des résultats de l'exercice 2025 et fixation du dividende

L'Assemblée des associés, conformément à la proposition du Président, constatant que le bénéfice de 64 128 305,57 euros, augmenté du report à nouveau bénéficiaire antérieur de 5 648 379,13 euros, porte le bénéfice distribuable à 69 776 684,70 euros, **décide** d'affecter ce bénéfice distribuable comme suit :

- au versement d'un dividende de 0,016 euros par action représentant la somme de 60 662 598,40 euros,
- au report à nouveau pour un montant de 9 114 086,30 euros.

Le dividende à répartir sera mis en paiement le lendemain de la présente Assemblée.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts. Cette taxation forfaitaire au taux unique de 12,8 % est applicable de plein droit sauf option globale et expresse du contribuable pour le barème progressif. En cas d'option, le dividende est alors éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158, 3-2° modifié du Code général des impôts.

L'Assemblée prend acte des dividendes suivants, distribués au titre des trois exercices précédents :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende par action</u>	<u>Dividende global distribué ¹</u>
2024	0,25 euro	227 853 109,50 euros ²
2023	0,06 euro	54 684 746,28 euros ²
2022	0,15 euro	136 711 865,70 euros ²

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DÉCISION

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, déclare approuver ledit rapport indiquant qu'aucune convention ou qu'aucun engagement relevant de l'article précité n'a été conclu au cours de l'exercice 2025.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur de l'original d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les finalités légales et effectuer tous dépôts ou publications prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé pour servir ce que de droit.

Le Président

Franck Saudo

Le Secrétaire

Pascal Longy

¹ Nombre total d'actions de 3 791 412 400 actions rémunérées de 0,05€ de nominal chacune, depuis le 12 mai 2026

² Soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200-A du Code général des impôts ou, sur option globale, au barème progressif après l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3-2° du Code général des impôts

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0002 BV du Général Martial Valin 75015 PARIS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 8 0 1 0 7 9 1 1 0 0 4 2 6

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2025

				Exercice clos le 31/12/2025					
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	339 058 989	AG	76 203 648		262 855 341	
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	7 208 195	AK			7 208 195	
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM				
			AN	13 887 550	AO	5 158 769		8 728 781	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AP	246 933 548	AQ	142 168 541		104 765 006	
		Constructions	AR	603 900 906	AS	494 574 867		109 326 040	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	72 988 449	AU	56 000 852		16 987 597	
		Autres immobilisations corporelles	AV	137 772 883	AW	0		137 772 883	
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT				
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	2 063 708 570	CV	30 155 532		2 033 553 038	
		Créances rattachées à des participations	BB	91 416 778	BC	6 221 047		85 195 731	
		Autres titres immobilisés	BD	48 631	BE	9 559		39 072	
		Prêts	BF	3 814	BG			3 814	
		Autres immobilisations financières*	BH	60 823 331	BI			60 823 331	
			BJ	3 637 751 643	BK	810 492 814		2 827 258 829	
		TOTAL (II)							
ACTIF CIRCULANT*	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	248 773 317	BM	45 211 375		203 561 942	
		En cours de production de biens	BN	372 234 355	BO	71 298 134		300 936 221	
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	382 711 909	BS	30 785 107		351 926 802	
		Marchandises	BT		BU				
			BV	42 077 868	BW			42 077 868	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BX	1 301 745 863	BY	109 833 486		1 191 912 376	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BZ	374 286 384	CA	1 958 632		372 327 752	
		Autres créances (3)	CB		CC				
		Capital souscrit et appelé, non versé	CD		CE				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CF	3 412 408	CG			3 412 408	
		Disponibilités	CH	25 719 997	CI			25 719 997	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CJ	2 750 962 100	CK	259 086 734		2 491 875 366	
		TOTAL (III)	CW						
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CM							
Primes de remboursement des emprunts (V)		CN	313 286				313 286		
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)		CO	6 389 027 029	1A	1 069 579 548		5 319 447 481		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)									
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	927 421	(3) Part à plus d'un an	CR	841 578 166		
Clause de réserve	Immobilisations :	Stocks :		Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 99 570 622)	DA	99 570 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 233 703 174
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	9 957 062
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	10 157 052
	Report à nouveau	DH	5 648 379
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	64 128 306
	Subventions d'investissement	DJ	5 516 659
	Provisions réglementées *	DK	108 167 503
	TOTAL (I)	DL	1 536 848 757
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	141 624 629
	Provisions pour charges	DQ	144 985 612
	TOTAL (III)	DR	286 610 241
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 493 523
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 533 178 100
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 083 118 959
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	355 972 985
	Dettes fiscales et sociales	DY	340 107 622
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	20 933 805
	Instrument financier à terme	DI	
	Autres dettes	EA	29 658 964
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	130 145 091
	TOTAL (IV)	EC	3 495 609 048
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED	379 435
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 319 447 481
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 282 904 073
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Néant ☐ *Désignation de l'entreprise : **SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE**

Exercice N

		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD	607 923 898	FE	814 644 471
		FG	774 651 866	FH	184 795 529
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 382 575 763	FK	999 440 000
	Production stockée*				FL
	Production immobilisée*				FM
	Subventions d'exploitation				FN
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)				FO
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles				FP
	Autres produits (1) (11)				FQ
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX
	Salaires et traitements*				FY
	Cotisations sociales (10)				FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux dépréciations			GA
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *			GB
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				GD
	Autres charges (12)				GI
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GE
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GF
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GG
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GH
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GI
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GJ
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GK
	Reprises sur dépréciations				GL
	Différences positives de change				GM
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GN
	Produits de cessions d'immobilisations financières				GO
Total des produits financiers (V)					G1
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GP
	Intérêts et charges assimilées (6)				GQ
	Différences négatives de change				GR
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				G3
Total des charges financières (VI)					GT
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					CU
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GV
					GW

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	119 187 964
Charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	219 363 149
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-100 175 185
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	13 162 060
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	-31 342 309
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 930 892 363
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 866 764 056
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	64 128 306
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont { produits de locations immobilières		HY	
{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *		HP	
{ - Crédit-bail immobilier		HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	111 392 515
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	41 677 612
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	26 339
(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	2 508 803
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	6 863 776
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles A8	Dont cotisations facultatives Madelin A10	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, I-2°, al.3)		HS	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
Sur Opérations en Capital		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Dotations / Reprises exceptionnelles		4 010 000	88 771 000
		215 353 149	30 416 964
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
NEANT			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS PERRET

Safran Electronics & Defense

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Safran Electronics & Defense

Société par actions simplifiée

RCS : 480 107 911 R.C.S. Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A la collectivité des associés de la société Safran Electronics & Defense,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran Electronics & Defense relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 2 – « Base de préparation des états financiers » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons

procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué au paragraphe 2.14 « Contrats long terme », de l'annexe aux comptes annuels, certains contrats long terme sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'avancement. Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les responsables de projet sous le contrôle de la direction générale, selon les procédures du groupe.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses sous-tendant la détermination des données à terminaison et du pourcentage d'avancement.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément

aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

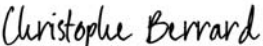
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 19 mai 2026

Signé par :

 66BAB5D7E1B7454...

Christophe Berrard

Associé

COMPTES ANNUELS DE SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE SAS AU 31 DECEMBRE 2025

1.1 Compte de résultat

		31.12.2024	31.12.2025
(en milliers d'euros)	Note		
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	14	2 153 530	2 382 016
Production stockée		89 806	86 924
Production immobilisée		14 155	24 938
Subventions		22 488	28 530
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		78 880	112 397
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			5 851
Autres produits		16 956	25 095
Total des produits d'exploitation (1)		2 375 816	2 665 751
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommation de l'exercice en provenance de tiers		(1 265 690)	(1 429 671)
<i>Achats de matières premières et autres approvisionnements</i>		(609 867)	(663 626)
<i>Variation des stocks</i>		26 193	18 471
<i>Autres achats et charges externes ⁽¹⁾</i>		(682 016)	(784 516)
Impôts, taxes et versements assimilés		(35 253)	(36 098)
Charges de personnel :		(805 867)	(928 704)
<i>Salaires</i>		(505 324)	(554 450)
<i>Cotisations sociales</i>		(300 543)	(374 255)
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		(158 464)	(157 490)
<i>Amortissements / dépréciations des immobilisations</i>		(52 300)	(56 341)
<i>Dépréciations de l'actif circulant</i>		(24 260)	(29 021)
<i>Provisions pour risques et charges</i>		(81 904)	(72 128)
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		(772)	(2 871)
Autres charges		(10 948)	(27 092)
Charges d'exploitation (2)		(2 276 995)	(2 581 927)
Résultat d'exploitation (1) - (2)		98 821	83 825
Produits financiers		166 148	145 953
Charges financières		(44 295)	(83 655)
Résultat financier	15	121 853	62 298
Résultat courant (avant impôts)		220 674	146 123
Produits exceptionnels		22 517	119 188
Charges exceptionnelles		(21 753)	(219 363)
Résultat exceptionnel	16	764	(100 175)
Participation des salariés aux résultats	17	(12 388)	(13 162)
Impôts sur les bénéfices	18	24 039	31 342
Total des produits		2 564 481	2 930 892
Total des charges		(2 331 392)	(2 866 764)
RESULTAT NET		233 089	64 128
(1) Y compris			
- Redevances de crédit-bail mobilier			
- Redevances de crédit-bail immobilier			

Les notes annexe font partie intégrante des comptes annuels.

1.2 Bilan

		31.12.2024		31.12.2025	
ACTIF					
(en milliers d'euros)	Note	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles :	3	269 455	346 267	76 204	270 064
Fonds commercial		258 737	259 583	846	258 737
Autres immobilisations incorporelles		10 718	86 684	75 358	11 327
Immobilisations corporelles :	4	315 243	1 075 483	697 903	377 580
Terrains		10 104	13 888	5 159	8 729
Constructions		97 755	246 934	142 169	104 765
Installations techniques, matériels et outillages		112 855	603 901	494 575	109 326
Autres immobilisations corporelles		14 866	72 988	56 001	16 988
Immobilisations corporelles en cours		79 653	137 764	(0)	137 764
Avances et acomptes		9	9		9
Immobilisations financières ⁽¹⁾ :	5	838 636	2 216 001	36 386	2 179 615
Participations		764 413	2 063 709	30 156	2 033 553
Créances rattachées à des participations		17 137	91 417	6 221	85 196
Autres immobilisations financières		57 085	60 876	10	60 866
Total actif immobilisé		1 423 333	3 637 752	810 493	2 827 259
Stocks et en-cours :	6	820 146	1 003 720	147 295	856 425
Matières premières et autres approvisionnements		191 559	248 773	45 211	203 562
En-cours de production		310 905	372 234	71 298	300 936
Produits finis		317 682	382 712	30 785	351 927
Créances ⁽²⁾ :	7	1 562 269	1 743 830	111 792	1 632 038
Avances et acomptes versés sur commandes		38 543	42 078		42 078
Créances clients et comptes rattachés		1 227 142	1 301 746	109 833	1 191 912
Autres créances		285 758	374 286	1 959	372 328
Charges constatées d'avance		10 825	25 720		25 720
Valeurs mobilières de placement :	9	4 901	3 412		3 412
Actions propres					
Autres titres					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités		4 901	3 412		3 412
Total actif circulant		2 387 317	2 750 962	259 087	2 491 875
Frais d'émission des emprunts					
Prime de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion et différence d'évaluation - Actif		216	313		313
TOTAL ACTIF		3 810 866	6 389 027	1 069 580	5 319 447
(1) Dont à moins d'un an			927		927
(2) Dont à moins d'un an			902 252		902 252

Les notes annexe font partie intégrante des comptes annuels.

PASSIF**31.12.2024****31.12.2025***(en milliers d'euros)**Note*

Capital		45 571	99 571
Primes d'émission, de fusion et d'apport		342 702	1 233 703
Réserve légale		4 558	9 957
Autres réserves		10 157	10 157
Report à nouveau		412	5 648
Résultat de l'exercice		233 089	64 128
Subventions d'investissement		5 527	5 517
Provisions réglementées		94 697	108 168
Total capitaux propres	10	736 713	1 536 849
Fonds non remboursables			
Avances conditionnées			
Total autres fonds propres	11		
Provisions pour risques		141 349	141 625
Provisions pour charges		144 900	144 986
Total provisions pour risques et charges	12	286 249	286 610
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4 588	2 494
Emprunts et dettes financières diverses		1 061 651	1 533 178
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 017 199	1 083 119
Dettes d'exploitation		533 823	717 014
Dettes diverses		64 158	29 659
Produits constatés d'avance		105 943	130 145
Total des dettes	7	2 787 362	3 495 609
Ecart de conversion et différence d'évaluation - Passif		541	379
TOTAL PASSIF		3 810 866	5 319 447

Les notes annexe font partie intégrante des comptes annuels.

1.3 Informations générales

Safran Electronics & Défense est une société par actions simplifiées de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

Safran Electronics & Défense est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Paris sous le numéro SIREN 480 107 911 et a son siège social au 2 Boulevard du Général Martial Valin 75015 PARIS Cedex 15.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 5 319 milliers d'euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 64 128 milliers d'euros. L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes, ci-après, constituent l'annexe et font partie intégrante des comptes annuels.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Electronics & Défense peut être aussi dénommée la Société.

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros. De façon générale, les valeurs présentées dans les comptes annuels et notes annexes sont arrondies à l'unité la plus proche.

Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs au niveau des totaux, sous-totaux et pourcentages par rapport au total reporté.

Identité de la société consolidante :

Les comptes de Safran Electronics & Défense sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de SAFRAN SA.

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés	
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom : SAFRAN
	Siège : 2, bd du général Martial Valin - 75015 Paris
	N° d'identification : RCS 562082909

1.4 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

Note 1	Activité de la société	Note 13	Engagements de retraite et assimilés
Note 2	Base de préparation des états financiers	Note 14	Chiffre d'Affaires
Note 3	Immobilisations incorporelles	Note 15	Résultat financier
Note 4	Immobilisations corporelles	Note 16	Résultat exceptionnel
Note 5	Immobilisations financières	Note 17	Participation des salariés
Note 6	Stocks et travaux en-cours	Note 18	Impôt et Intégration fiscale
Note 7	Etat des échéances des créances et des dettes	Note 19	Engagements hors bilan
Note 8	Produits à recevoir / charges à payer & charges et produits constatés d'avance	Note 20	Litiges
Note 9	Valeurs mobilières de placement et Disponibilités	Note 21	Effectif moyen
Note 10	Capitaux propres	Note 22	Rémunération des dirigeants
Note 11	Autres fonds propres	Note 23	Honoraires des commissaires aux comptes
Note 12	Provisions pour risques et charges	Note 24	Tableau des filiales et participations
		Note 25	Evènements postérieurs à la clôture

Note 1 - ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1. Activité de la Société

Safran Electronics & Defense est une entreprise internationale de haute technologie, spécialisée dans la conception de solutions avancées pour les domaines aéronautique, défense et spatial. Elle développe des équipements et systèmes permettant d'observer, décider et guider dans des environnements complexes : optronique, navigation inertielle, avionique, électronique critique, logiciels, capteurs et systèmes de communication. Ses technologies servent aussi bien les applications civiles que militaires, sur terre, en mer, dans les airs et dans l'espace.

1.2. Faits marquants de l'exercice

La guerre entre la Russie et l'Ukraine qui a débuté en février 2022 s'est poursuivie sur 2025.

Safran Electronics & Defense a suspendu depuis le début de la guerre toutes ses exportations et prestations de services vers la Russie et a arrêté l'activité de ses co-entreprises industrielles en Russie et avec ses partenaires russes.

a) Guerre Russo-Ukrainienne

Safran Electronics & Defense avait comptabilisé une dépréciation de stock pour 0,5 millions d'euros à fin 2022 hors activités Actuation & Cockpit Solutions.

Du fait de la fusion des Sociétés Actuation & Cockpit Solutions au 01/01/2023, SED avait récupéré une provision pour dépréciation des stocks et une provision pour risque sur engagements fournisseurs.

Au 31/12/2025, il reste une provision pour dépréciation des stocks à hauteur de 2,29 M€.

b) Projet de restructuration

L'activité MRO située à Massy Ampère a été transférée sur les sites de Fougères et Montluçon. L'objectif de cette réorganisation était une mutualisation des investissements industriels avec les usines de production série et la colocalisation des expertises métiers de manière transverse entre activité « neuf » et MRO (électronique à Fougères, mécanique à Montluçon).

L'accord RCC a été validé par la DRIETS en octobre 2023.

160 personnes étaient concernées par ce transfert d'activité.

Une provision pour restructuration de 6,9 M€ avait été initialement comptabilisée dans les comptes 2023 pour couvrir les mesures d'accompagnement de ces 160 personnes (départs à la retraite, mobilités, cessations anticipées d'activité). La provision a été ramenée à 1,6 M€ à fin décembre 2025 et concerne 21 personnes.

Le site de Massy Ampère a été cédé le 2 juin 2025 à la société SCI Ampère 1113.

Un bail dérogatoire a été ensuite immédiatement signé entre la SCI Ampère 1113 et SED afin que la société puisse continuer à occuper les lieux pour une durée de 36 mois maximum.

c) Investissements durables et autres dépenses en faveur du climat et de la préservation de l'environnement

La mise en exploitation des installations de panneaux photovoltaïques a été faite sur S2 2025 pour les trois contrats de location-vente et de maintenance (sites de Fougères, Poitiers et Montluçon) qui avaient été signés en 2023 avec le fournisseur IDEX.

Les contrats ont une durée de 25 ans à partir de la date de début d'exploitation et SED deviendra propriétaire des centrales photovoltaïques pour un euro symbolique au terme de la durée du contrat.

d) Programme SDT Patroller :

La DGA a décidé l'arrêt du programme SDT Patroller France compte tenu de la modification de ses attentes sur l'utilisation des drones sur le théâtre des opérations. Cette décision a amené la société à déprécier à 100% les actifs du contrat, ayant un impact de 90.6 M€ sur les comptes de l'année.

Les principaux postes du bilan affectés sont :

- Dépréciation des factures à établir pour 96,6 M€
- Dépréciation des stocks et en-cours pour 67,1 M€
- Provisions pour risques et charges pour 7,8 M€
- Acomptes Clients pour 84,9M€

e) Augmentation de capital :

Le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation le 19 décembre 2025 d'un montant de 54 000 000 euros par l'émission de 1 080 000 000 actions nouvelles, auxquelles Safran S.A. a souscrit seule et en totalité, les autres associés ayant renoncé à exercer leurs droits de souscription. Le prix de souscription a été fixé à 0,88 euro par action (soit une valeur nominale de 0,05 euro, assortie d'une prime d'émission de 0,83 euro par action et une prime d'émission totale de 896 400 000 d'euros). Le montant de la souscription a été libéré en totalité par Safran S.A. par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible de même montant qu'elle détenait sur la Société. Un montant de 5 398 619,55 euros a été prélevé sur le poste prime d'émission afin de doter la réserve légale à concurrence de 10%.

f) Acquisitions :

Le 21 juillet 2025, la société a finalisé l'acquisition des activités d'actionnement et de commandes de vol de Collins Aerospace (groupe Raytheon Technologies), des produits à fort contenu technologique et critiques pour les avions commerciaux et militaires et les hélicoptères. Elle vient compléter le portefeuille de SED dans les fonctions critiques de commandes de vol et d'actionnement et fait changer la Société d'échelle en lui donnant environ 18% de parts de marché contre 3% actuellement.

Cette activité emploie environ 3 700 personnes réparties sur huit sites en Europe (France, Royaume-Uni, Italie, Pologne) et en Asie, avec des ressources en ingénierie et MRO (maintenance et réparation).

Le prix d'acquisition des titres pour SED a été de 1.231,00 M€.

Elle a généré un chiffre d'affaires contributif d'environ 590,75 M€ et un EBIT Courant de 50.69 M€ (entre date de rachat 21/07/2025 et 31/12/2025).

g) Cessions :

La Société a cédé pour 24,54 M€ sa filiale SED Canada au groupe Woodward le 21 juillet 2025. Cette société avait une activité nord-américaine d'actionnement électromécanique et pour des raisons d'anti-trust, cette opération était un prérequis à l'acquisition de l'activité actionnement de Collins. Les titres SED Canada ont été sortis pour 32,92 M€, SED Canada ayant été recapitalisée au préalable le 15 juillet 2025 pour 23 M€.

h) Fusions :

Safran Data Systems France a absorbé sa filiale Syrlinks dans le cadre d'une fusion par absorption avec effet rétroactif fixé au 1^{er} janvier 2025, conformément au projet de fusion du 18 novembre 2024.

Safran Timing Technologies SA (ex. Orolia Switzerland SA) a absorbé Safran Sensing Technologies Switzerland SA (ex. Safran Colibrys SA) dans le cadre d'une fusion approuvée selon contrat du 25 juin 2025, avec prise d'effet et radiation de la société absorbée au registre du commerce le 27 juin 2025.

Les sociétés de droit brésilien Sagem Defesa e Aeronautica Ltda, filiale à 100% de SED, détenant elle-même 100% de Safran Electronica & Defesa Brazil Ltda ont fusionné (cette dernière subsistant).

Note 2 - BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 sont établis conformément aux règles et principes comptables selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et de l'ensemble des règles ayant été modifiées par la suite (version consolidée au 1^{er} janvier 2025).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

L'application spécifique à la Société des principes comptables est présentée au début de chaque note annexe aux comptes annuels.

Evolution du référentiel appliqué

Safran Electronics & Defense a mis en application au 1^{er} janvier 2025 les règlements ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers homologués le 30 décembre 2023.

Les principales évolutions concernent :

- La nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limitée aux événements majeurs et inhabituels ainsi qu'aux écritures d'origine exclusivement fiscale ;
- La suppression de la technique des transferts de charges, entraînant la comptabilisation directe de certaines compensations en produits ou charges, sans reclassement préalable ;
- La modernisation des modèles de bilan et de compte de résultat, incluant une réorganisation des rubriques et une correspondance actualisée entre les comptes du PCG et les postes des états financiers ;
- La révision du plan de comptes, nécessitant une mise à jour des schémas comptables et paramétrages des systèmes d'information.

Ce changement de méthode comptable au 01 janvier 2025 est sans application rétroactive.

Des retraitements sur la présentation du bilan et du compte de résultat 2024 ont néanmoins été effectués pour tenir compte du nouveau format de présentation des états financiers. Ces retraitements portent notamment sur le reclassement des transferts de charges 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».

Note 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Principes comptables :

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève.

Les solutions informatiques sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée d'un à huit ans.

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues pour un montant de 4 937 K€ sur 2025.

Les fonds commerciaux acquis ou apportés ont soit une VNC à 0 soit une VNC égale à la valeur brute. Les fonds commerciaux ne font plus l'objet d'amortissement depuis l'application des nouvelles règles d'amortissement des fonds commerciaux pour les exercices ouverts depuis le 01/01/2016.

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour Safran.

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Valeurs brutes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	Acquisitions	Autres mouvements	Cessions, sorties	31.12.2025
Fonds commerciaux	259 583				259 583
Brevets et marques	13 048				13 048
Solutions informatiques	64 029	1 075	2 227	(904)	66 428
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours	6 072	1 834	(698)		7 208
Avances et acomptes					
TOTAL	342 733	2 909	1 529	(904)	346 267

Amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	Dotations	Autres mouvements	Reprises	31.12.2025
Fonds commerciaux	846				846
Brevets et marques	9 270	5			9 275
Solutions informatiques	59 420	3 757		(836)	62 341
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL	69 536	3 762		(836)	72 462

Dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	Dotations	Autres mouvements	Reprises	31.12.2025
Fonds commerciaux					
Brevets et marques	3 742				3 742
Solutions informatiques					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL	3 742	-	-	-	3 742

Note 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables :

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours moyen mensuel m-1 sauf pour les immobilisations acquises en devises couvertes.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société peut être amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (Règle SAFRAN).

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

Amortissements

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'utilisation sont :

Constructions	10 - 40 ans
Installations techniques	5 - 15 ans
Matériels, outillages et autres	3 - 10 ans

Un amortissement dérogatoire est constaté au passif lorsqu'un amortissement sur une durée plus courte est admis fiscalement.

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire. A compter du 1er janvier 2007, pour tout nouvel investissement, l'amortissement dégressif pour la part excédant l'amortissement linéaire est porté au passif en amortissement dérogatoire.

Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour Safran.

L'évolution des immobilisations corporelles se décompose comme suit :

Valeurs brutes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	Acquisitions	Autres mouvements	Cessions, sorties	31.12.2025
Terrains	15 138	20	62	(1 333)	13 888
Constructions	241 206	7 934	11 373	(13 579)	246 934
Installations techniques, matériels et outillages	583 927	13 519	15 291	(8 836)	603 901
Autres immobilisations corporelles	65 688	5 440	4 950	(3 090)	72 988
Immobilisations corporelles en cours	79 660	91 326	(33 205)	(18)	137 764
Avances et acomptes	9				9
TOTAL	985 629	118 239	(1 529)	(26 856)	1 075 483

Amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	Dotations	Autres mouvements	Reprises	31.12.2025
Terrains	5 034	268		(143)	5 159
Constructions	141 158	11 650	345	(12 932)	140 222
Installations techniques, matériels et outillages	454 693	32 759	1 186	(8 738)	479 897
Autres immobilisations corporelles	68 975	7 902	(1 531)	(2 724)	72 624
TOTAL	669 860	52 579	-	(24 537)	697 901

Dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	Dotations	Autres mouvements	Reprises	31.12.2025
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériels et outillages	526			(524)	2
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL	526			(524)	2

Note 5 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Principes comptables :

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur prix d'acquisition y compris les honoraires et droits de mutation rattachés.

À la suite de la loi de finance 2007 introduisant le traitement fiscal permettant l'activation des frais d'acquisition des titres de participation, la Société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1er janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation acquis à partir de cette date, est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition ; ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

L'évolution des immobilisations financières se décompose comme suit :

Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	31.12.2024	Acquisitions	Autres mouvements	Cessions, sorties	31.12.2025
Titres de participations	797 483	1 231 635	48 325	(13 734)	2 063 709
Créances rattachées à des participations	23 358	79 763		(11 704)	91 417
Autres immobilisations financières	57 095	3 805		(24)	60 876
Actions propres					
TOTAL	877 936	1 315 203	48 325	(25 462)	2 216 001

Acquisition des titres Collins pour 1.231,00 M€ et 48,32 M€ de frais d'acquisition.

Sortie des titres SED Canada pour 32,92 M€, titres cédés pour 24,54 ME.

Ajustement du prix d'acquisition de Safran AI pour -3,81ME.

Suite à la fusion des sociétés :

- Syrlinks par la société Safran Data Systems SAS, les titres comptabilisés en valeur brute pour 38 822 K€ ont été éliminés et remontés dans les titres de Safran Data Systems.
- Sensing Technologie Switzerland par la société Safran Timing Technologie SA, les titres comptabilisés en valeur brute pour 26 159 K€ ont été éliminés et remontés dans les titres de Safran Timing Technologie SA.

Dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	Dotations	Autres mouvements	Reprises	31.12.2025
Titres de participations	33 069	5 000		(7 914)	30 156
Créances rattachées à des participations	6 221				6 221
Autres immobilisations financières	10				10
Actions propres					
TOTAL	39 300	5 000		(7 914)	36 386

Les dotations aux dépréciations financières au 31/12/2025 concernent les titres de la Société Sensoror pour 5 000 K€.

Les reprises de provisions pour dépréciations financières concernent les sociétés : Safran Sensing Technologies Switzerland SA pour 1 876 K€, Safran Electronics & Defense Canada Inc pour 1 037 K€ et Sagem Defesa e Aeronautica Ltda pour 5 000 K€.

Le tableau des filiales et participations figure à la Note 24.

Note 6 - STOCKS ET TRAVAUX EN-COURS

Principes comptables :

Valeurs brutes

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires et les frais d'approvisionnement, en ne tenant pas compte des charges financières, des frais d'administration générale et de distribution et des charges de sous-activité.

Les stocks de produits semi-finis et finis sont évalués selon le système des coûts standard. Les écarts constatés entre coûts réels et coûts standard sont réintégrés aux valeurs stockées sur la base de la durée des cycles de production.

Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur probable de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

L'évolution des stocks se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2024			31.12.2025		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières et autres approvisionnements	224 182	(32 623)	191 559	248 773	(45 211)	203 562
En-cours de production	334 520	(23 615)	310 905	372 234	(71 298)	300 936
Produits finis	339 623	(21 941)	317 682	382 712	(30 785)	351 927
Total	898 325	(78 179)	820 146	1 003 720	(147 295)	856 425

Note 7 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

Principes comptables :

Créances & dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée sur les créances si celles-ci présentent un risque de non-recouvrement. Pour les créances et dettes en devises, se reporter au paragraphe « Opérations en devises ».

Autres créances & Autres dettes

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la Société Safran. Le poste « Emprunt et dettes financières » est essentiellement constitué du courant Safran SA. Le poste « Créances diverses » est essentiellement constitué du compte Intégration Fiscale Safran SA.

Créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	91 417	696	90 720
Prêts	4	4	
Autres immobilisations financières	60 872	227	60 645
Créances et autres immobilisations financières	152 293	927	151 365
Créances diverses	1 718 110	876 532	841 578
Charges constatées d'avance	25 720	25 720	
Comptes courants de trésorerie Groupe			
Actif circulant hors VMP	1 743 830	902 252	841 578
TOTAL	1 896 123	903 179	992 943

Dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	Dont à un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus	Dont à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 494	1 616	705	173
Emprunts et dettes financières	1 533 178	1 520 476	708	11 994
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 083 119	1 083 119		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	376 907	376 907		
Dettes fiscales et sociales	340 108	340 108		
Autres dettes	29 659	29 659		
Produits constatés d'avance	130 145	14 140	116 005	
TOTAL	3 495 609	3 366 024	117 418	12 167

Note 8 - PRODUITS A RECEVOIR / CHARGES A PAYER ET CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2025
Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :		
Autres immobilisations financières	500	696
Créances d'exploitation	768 908	881 188
PRODUIT A RECEVOIR	769 408	881 884

Les factures à établir liées aux Contrats Long Terme s'élèvent à 742 M€ contre 621 M€ au 31 décembre 2024.

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2025
Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan :		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes financières divers	1 667	1 136
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	217 775	257 738
Dettes fiscales & sociales	176 617	216 808
Autres dettes	5 425	10 132
CHARGES A PAYER	401 485	485 815

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2025
Charges constatées d'avance	10 825	25 720
Produits constatés d'avance	105 943	130 145

Les charges constatées d'avances sont en partie constituées de charges de prestations informatiques, assurance d'achats en transit et de loyers comptabilisés par avance.

Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à 130 145 K€ contre 105 943 K€ en 2024 sont composés principalement pour 115 152 K€ contre 90 752 K€ en 2024, de la comptabilisation du Chiffre d'affaires en application de la méthode de comptabilisation à l'avancement sur les contrats pluriannuels.

Note 9 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS ET DISPONIBILITES

Principes comptables :

Ce poste comprend principalement : des disponibilités, correspondant aux comptes bancaires (hors concours bancaires courants) détenus par la Société. Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie de Safran, la Société est adhérente et signataire d'une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et Safran SA permettant de placer sa trésorerie excédentaire / d'obtenir le financement des besoins de trésorerie de la société. Du fait de sa nature, ce compte courant de trésorerie à une échéance inférieure à un an.

Les valeurs mobilières de placement et disponibilités au 31 décembre 2025 se décomposent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2025
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	4 901	3 412
TOTAL	4 901	3 412

Note 10 - CAPITAUX PROPRES

Capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social de Safran Electronics & Defense est fixé à 99 570 621,90 euros, entièrement libéré et divisé en 1 991 412 438 actions toutes de mêmes catégories, de 0.05 euro chacune. Toutes les actions composant le capital ont les mêmes droits.

Les mouvements intervenus sur l'exercice sont les suivants :

Catégorie de titres	Nombre de titres				Valeur nominale
	A l'ouverture de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Annulés au cours de l'exercice	A la clôture de l'exercice	
Actions ordinaires	911 412 438	1 080 000 000		1 991 412 438	0,05

Souscription par Safran SA de 1 080 000 000 actions nouvelles SED d'un montant nominal de 0.05 euro chacune avec une prime d'émission de 0.83 euro à l'occasion d'une augmentation de capital décidée par décision collective des associés le 18 décembre 2025.

Safran SA a libéré sa souscription par compensation avec la créance en compte courant qu'elle possédait sur la société.

Par décision du Président de SED du 18 décembre 2025, il a été réalisé une augmentation de capital de 54 000 000 euros par émission de 1 080 000 000 actions nouvelles (0.05 euro par action) et le prélèvement de 5 398 619.55 euros sur le poste prime d'émission pour le porter en réserve légale.

Evolution des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Au 31.12.2024 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat	Annulation de titres suite à rachat d'actions	Résultat 2025	Augmentation de capital	Autres variations	Au 31.12.2025 (avant affectation du résultat)
Capital social	45 571				54 000		99 571
Primes d'émission, de fusion ou d'apport	342 702				891 001		1 233 703
Réserve spéciale de réévaluation							
Réserves :	14 715				5 399		20 114
- Réserve légale	4 558				5 399		9 957
- Réserves indisponibles							
- Réserves statutaires et contractuelles							
- Réserves réglementées							
- Autres réserves	10 157						10 157
Report à nouveau	412	5 236					5 648
Résultat de l'exercice	233 089	(233 089)		64 128			64 128
Acompte sur dividendes							
Subventions d'investissements	5 527					(10)	5 517
Amortissements dérogatoires							
Autres Provisions réglementées	94 697					13 470	108 168
Total	736 713	(227 853)		64 128	950 400	13 460	1 536 849

Provisions réglementées

Principes comptables :

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme des amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

L'évolution du poste des provisions réglementées s'établit ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.12.2025
Amortissements dérogatoires	94 697	21 655	(8 185)		108 168
Autres provisions réglementées					
TOTAL	94 697	21 655	(8 185)		108 168

Les amortissements dérogatoires portant sur l'étalement des frais d'acquisition de titres de participation s'élèvent à 8.4 millions d'euros à fin 2025 contre 1.9 million d'euros à fin 2024.

Note 11 - AUTRES FONDS PROPRES

Néant

Note 12 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Principes comptables

Provisions pour risques et charges : Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie. Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable. Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- provisions pour prestations à fournir (voir note ci-dessous),
- retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
- autres.

Garanties de fonctionnement : Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

Pertes à Terminaison : Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- Il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- Le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- L'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée). Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

Prestations à fournir : Les principes de comptabilisation sont énoncés au paragraphe Contrats Long Terme.

Pénalités : La société évalue et provisionne les pénalités encourues sur contrats principalement du fait de retards d'exécution.

Litiges commerciaux : La société provisionne le risque probable sur les contentieux en cours selon sa meilleure estimation. L'estimation des provisions relatives aux engagements contractuels de la société sur les délais et les spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements de la société dans le contexte général de chaque programme, en particulier en regard des changements de spécifications intervenus au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement.

Retraites et autres avantages assimilés : voir Note 13

Les provisions pour risques et charge se décomposent ainsi :

	31.12.2024	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Autres mouvements	31.12.2025
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Litiges	5 668	408	(2 385)			3 690
Garanties de fonctionnement	37 843	11 241	(8 650)			40 434
Garanties financières						
Prestations à fournir	44 242	15 332	(13 067)			46 508
Contrats commerciaux et créances à long terme						
Pertes à terminaison et pertes en carnet	23 809	1 043	(7 830)			17 023
Autres	29 787	20 700	(6 642)	(9 874)		33 970
PROVISIONS POUR RISQUES	141 349	48 724	(38 575)	(9 874)		141 625
Perte de change						
Engagements de retraite et assimilés	84 266	9 841	(8 035)			86 073
Autres	60 634	26 673	(28 336)	(58)		58 913
PROVISIONS POUR CHARGES	144 900	36 515	(36 371)	(58)		144 986
TOTAL	286 249	85 239	(74 946)	(9 932)		286 610

La variation des provisions pour risques et charges a affecté en 2025 les différents niveaux de résultat comme suit :

	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Résultat d'exploitation	72 122	72 673	9 932
Résultat financier	3 048		
Résultat exceptionnel	10 065	2 272	
TOTAL	85 235	74 945	9 932

Note 13 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS

Retraites et engagements assimilés :

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies et d'un régime de retraite différentielle à prestations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 05 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

Autres avantages à long terme :

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux ILT (Incentives Long Terme), AGA (Attribution d'Actions Gratuites), médailles du travail et primes de fidélité.

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- Le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Les variations des retraites et engagements assimilés s'établissent ainsi :

	31.12.2024	31.12.2025	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
<i>(en millions d'euros)</i>				
Valeur actualisée de l'obligation	(83 695)	(82 473)		(82 473)
Valeur de marché des actifs de couverture		(254)	(254)	
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(83 695)	(82 219)	254	(82 473)
Ecart actuariel et coût des services passés non comptabilisés au bilan	9 001	7 041	39	7 002
Engagements provisionnés au bilan	(74 694)	(75 178)	293	(75 471)
Coût des services rendus	4 672	4 793		4 793
Coût financier	2 385	2 721		2 721
Amortissement des écarts actuariels	479	584	22	562
Charge	7 536	8 097	22	8 075
Rendement attendu des actifs de couverture		(9)	(9)	
Prestations payées	(5 550)	(7 298)		(7 298)
Variation de provision - dotation (reprise)	1 986	791	14	777

Régimes de retraite à prestations définies :

Pour mémoire, le Groupe a procédé à la fermeture au 31/12/2017 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et au gel des droits conditionnels au 31/12/2016.

La population éligible de ce groupe fermé est composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/2017.

La fermeture de ce régime s'est inscrite dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) à compter du 1^{er} janvier 2017.

Indemnités de départ à la retraite :

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul des engagements sont :

	31.12.2024	31.12.2025
Taux d'actualisation	3,50%	4,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs	3,50%	4,00%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	Age taux plein	Age taux plein
Age probable de départ personnel non cadre	Age taux plein	Age taux plein
Table de mortalité utilisée	TGH/F05	TGH/F 05

Note 14 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Principes comptables

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

Contrats de vente série : Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si la société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.

Contrats de prestations de services ou mixtes (y compris contrat d'études, de recherche et de développement, MRO).

Contrats long termes :

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, selon les unités d'œuvre utilisées ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est-à-dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Méthode à l'avancement des produits : Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé au fur et à mesure des facturations et les coûts sont comptabilisés sous forme de charges pouvant donner lieu à la constatation d'un stock d'en-cours ou de provisions pour prestations à fournir, afin de comptabiliser une marge au fur et à mesure de la réalisation du Chiffre d'Affaires du contrat.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et en provision pour pertes à terminaison si le montant de la perte attendue est supérieur aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice.

Méthode à l'avancement des coûts : Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice augmentés de la marge à terminaison sur les contrats, ce qui peut engendrer la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir et qui revient à comptabiliser une marge au fur et à mesure de la comptabilisation des coûts réellement engagés sur le contrat.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges quand elles ne sont pas incluses dans les marges à terminaison des contrats.

Le chiffre d'affaires inclut :

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2025
Première monte, produits et prestations associés	1 528 110	1 725 909
Vente d'équipements de défense et sécurité		
Ventes d'études	236 202	248 812
Prestations de services	386 340	399 263
Autres	2 878	8 032
TOTAL	2 153 530	2 382 016

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2025
France	1 240 170	1 382 576
Export	913 360	999 440
Total	2 153 530	2 382 016

Note 15 - RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2025
Dividendes reçus et autres produits de participation	132 122	111 048
Intérêts et produits assimilés	28 023	1 697
Produits de cession d'actifs financiers		24 539
Reprise de dépréciations des titres de participation	4 000	7 914
Autres reprises de provisions financières	611	
Différences positives de change	1 392	755
Produits financiers	166 148	145 953
Dépréciations des titres de participation	(1 000)	(5 000)
Autres dotations aux provisions financières	(2 778)	(3 046)
Valeur nette comptable des actifs financiers cédés		(32 919)
Intérêts et charges assimilés	(39 083)	(41 480)
Différences négatives de change	(1 434)	(1 210)
Charges financières	(44 295)	(83 655)
TOTAL	121 853	62 298

Les produits de cession et VNC des actifs financiers cédés portent sur les titres de SED Canada vendus en juillet 2025.

Note 16 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel inclut :

- Les produits et charges provenant d'événements majeurs et inhabituels (non usuels par leur fréquence, leur nature et leur montant).
- Les éléments inscrits par nature limités aux écritures comptables d'origine purement fiscale telles que provisions réglementées (y compris les amortissements dérogatoires), aux changements de méthode inscrits en résultat et aux corrections d'erreurs.

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2025
Variation des provisions réglementées	(3 897)	(13 470)
Produits et charges à caractère inhabituel :		
- Divers	4 661	
- Dividendes Safran Data Systems GMBH 2023		3 900
- Programme SDT Patroller		(90 605)
Total	764	(100 175)

Note 17 - PARTICIPATION DES SALARIES

La Direction de Safran a signé le 30 juin 2005, avec les organisations syndicales du Groupe un accord dérogatoire de Participation en faveur des salariés des filiales françaises du Groupe suivi de plusieurs avenants. Cet accord et ces avenants s'appliquent à la Société et à ce titre la Société prend en charge une partie de la participation en fonction des modalités de répartition prévues dans l'accord de Groupe.

Un nouvel accord d'intéressement a été signé le 29/06/2023 pour 3 ans portant sur les exercices civils 2023, 2024 et 2025.

La provision pour participation des salariés comptabilisée dans les comptes de la Société s'élève pour 2025 à 14 661 K€ contre 12 056 K€ en 2024.

La provision pour intéressement comptabilisée dans les comptes de la Société s'élève pour 2025 à 34 726 K€ contre 27 400 K€ en 2024.

Note 18 - IMPÔT ET INTÉGRATION FISCALE

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1er janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue avec Safran prévoit que SAFRAN Electronics & Defense calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à Safran, société tête du groupe.

Répartition du montant global des impôts entre résultat courant et résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	146 123		146 123
Exceptionnel	(100 175)		(100 175)
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	(13 162)	31 342	18 180
Total	32 786	31 342	64 128

Au titre de 2025, la base taxable après imputation des reports déficitaires s'élève à (76,7) M€, l'impôt de droit commun à (0,1) M€, la contribution exceptionnelle relative à 2024 est de (0,9) M€ et les différents crédits d'impôts représentent 32,4 M€. Le montant de la base du déficit reportable atteint 487,9 M€.

Crédits d'impôt

Les crédits d'impôts se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2025
Crédit Impôt recherche	32 020,0
Autres crédits d'impôts	330,0
.....	
Total	32 350

Les crédits d'impôts concernent principalement le CIR pour 32.020 K€ et autres divers (crédit impôt famille, apprentissage, impôts sur les sociétés à l'étranger, ...)

Note 19 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Les engagements donnés se ventilent comme suit :

	31.12.2024	31.12.2025	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
(en milliers d'euros)	Total	Total			
Garanties de restitution d'acompte					
Garanties de bonne fin / exécution	99 684	100 601			
Garanties de dispense de garanties					
Autres engagements donnés	161 102	344 452	298 949	44 323	1 180
TOTAL	260 786	445 053	298 949	44 323	1 180

Sont inclus dans les « Autres Engagements » :

- Les engagements donnés aux fournisseurs d'immobilisations corporelles pour 206,4 M€
- Les engagements donnés liés à l'exécution de contrat d'exploitation pour 58,4 M€
- Les engagements locatifs pour 56,8 M€
- Les engagements donnés vis-à-vis des douanes pour 10,3 M€
- Les engagements en matière d'achat d'énergie pour 8,1 M€
- Les autres engagements divers pour 4,5 M€

Engagements reçus

Les engagements reçus se décomposent comme suit :

	31.12.2024	31.12.2025	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
(en milliers d'euros)	Total	Total			
Garanties de restitution d'acompte					
Garanties de bonne fin / exécution	365	754	754		
Garanties de dispense de garanties					
Autres engagements reçus					
TOTAL	365	754	754		

Autres engagements commerciaux

Dans le cadre de la négociation de contrats ou de programmes avec certains clients étatiques, la société peut devoir fournir des contreparties indirectes appelées « offset » qui se traduisent par des activités à réaliser par la société dans le pays du client.

Un offset est défini comme « direct » quand la société s'engage à réaliser des activités en lien avec le produit ou le programme objet du contrat, définit comme « semi-direct » quand elle s'engage à le faire pour d'autres clients, et définit comme « indirect » quand elle s'engage sur des activités touchant à d'autres produits.

Cela peut se traduire par des actions du type :

- Achats de biens dans le pays considéré
- Formation de personnel sur place
- Transfert de technologie (ex : licence gratuite)
- Transfert de moyens, d'investissements industriels

Un plan d'offset est élaboré, suivi et actualisé pendant toute la durée de l'obligation, il permet de mesurer l'engagement et le reste à réaliser avec les risques de pénalités associés. Plusieurs sociétés du Groupe ayant des obligations d'offset dans un même pays peuvent présenter un plan d'offset groupe permettant de mutualiser les engagements réalisés ou restant à réaliser, afin d'optimiser les coûts pour le Groupe et les sociétés impliquées.

Certains pays appliquent des pénalités si les engagements ne sont pas tenus. Dans ce cas, une provision pour risques et charges est comptabilisée à hauteur du % de pénalités sur les engagements restant à faire. D'autres pays n'appliquent pas de pénalités, mais le risque de ne pas réaliser les engagements promis, se traduit par une image dégradée auprès du client pour de futures offres commerciales.

Engagements de crédit-bail

Néant

Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2025, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1.12 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après :

EUR/USD

- 2026 : 1 EUR = 1.12 USD
- 2027 le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2025 du groupe Safran
- 2028 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2025 du groupe Safran

Opérations en devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction ou au taux garanti pour les devises couvertes. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran SA (appelé « cours couvert standard »), l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats est converti en Euros au cours couvert et la couverture naturelle est revalorisée au cours moyen mensuel.

Les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement pour les devises couvertes.

Les dettes et créances en devises sont comptabilisées au cours garanti pour les devises couvertes et au cours moyen mensuel pour les devises non couvertes.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, par contrepartie compte courant garanti de change.
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires ou en achats suivant le sens de la position nette.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat d'exploitation.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran SA.
- Les différences de change sur les créances et dettes commerciales sont comptabilisées en charges et produits d'exploitation. Les différences de change liées à des opérations financières sont comptabilisées dans les charges et produits financiers.

Note 20 - LITIGES

La Société est impliquée dans certaines procédures réglementaires, judiciaires ou arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Safran Electronics & Defense fait également l'objet de certaines demandes, actions en justice ou procédures réglementaires qui dépassent le cadre du cours ordinaire de ses activités.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par la Société du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'appréciation du bien-fondé des demandes et des arguments de défense, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut-être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable.

Le cas échéant, la Société estime avoir comptabilisé les provisions adéquates aux risques encourus

Note 21 - INFORMATION RELATIVE A L'EFFECTIF

La répartition des effectifs de la société s'établit ainsi :

Effectif moyen employé pendant l'exercice	
	2025
Ouvriers	1 244
Employés, techniciens et Agents de maîtrise	2 594
Ingénieurs et cadres	5 099
TOTAL	8 937

Note 22 - PARTIES LIÉES

La société n'a pas effectué de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle

Note 23 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où la société est intégrée dans le périmètre de consolidation du groupe Safran et le Document d'Enregistrement Universel mentionne cette information dans les notes annexes des comptes consolidés du Groupe.

Note 24 - TABLEAU DE RENSEIGNEMENT DES FILIALES & PARTICIPATIONS

	Capitaux propres	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat net de l'exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Observations
			Brute	Nette						
(en milliers d'euros)										
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)										
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Safran SA										
Dénomination :										
Asterios	6 200	100%	6 193	4 943			6 025	328		
SED Services Mexico	2	100%	2	2				(70)		
Robonic	1 399	100%	2 050	2 050			9 504	1 179		
SED Korea	294	100%	400	400			2 020	(669)		
Safran Data Systems India Private LTD	794	100%	5 052	5 052			20 612	2 250		
Safran Trusted 4D Inc	1	100%	7 455	7 455			44 326	(235)		
Safran Trusted 4D Canada Inc	2 247	100%	4 719	4 719			3 480	513		
REOSC	2 501	100%	2 501	2 501			24 356	(8 881)		
Safran Data Systems	16 747	100%	57 152	57 152			245 629	31 487	39 987	
Safran Data Systems GmbH	11 000	100%	11 039	11 039			15 576	2 163	6 900	
Safran Spacecraft Propulsion (SSP)	3 526	100%	28 236	28 236			37 926	1 190		
Safran AI	1 248	100%	246 007	246 007			43 506	2 528		
Safran Timing Technologies SA	2 371	100%	28 059	28 059			48 160	647		
SED South-Africa	771	100%	3 600	1 000			16 992	385		
Sagem USA	30 968	100%	29 179	29 179				(2 012)	25 815	
Safran Electronics & Defense Services Asia	10 432	60%	5 063	5 063			53 989	7 100	1 806	
Safran Electronics & Defense Germany GMBH	5 129	100%	8 355	8 355			65 678	4 396		
Safran Trusted 4D SAS	2 815	100%	3 098	3 098			30 645	4 429	5 000	
Vectronix AG	4 080	100%	34 885	34 885			138 681	13 327	31 831	
Lynred	22 500	50%	34 689	34 689			222 537	7 978		
SED Morrocco	5 209	100%	5 174	5 174			72 522	3 294		

Safran Electronics & Defense Beacons SAS		2 000	100%	8 002	8 002	393 892	393 892			30 219	4 447	3 384	
GOODRICH Actuation SYSTEM SAS		34 500	100%	393 892	393 892					195 485	13 462		
PT UTC AEROSPACE SYST BANDUNG		26 155	51%	13 007	13 007					22 978	2 149		
Orolia Fleet Management LLC			100%	10 210									
SED Avionics MEXICO SA de CV			100%	37	37								
Microtenica S.R.L		331 432	100%	304 066	304 066					100 487	5 605		
GOODRICH Actuation system ltd		421 026	100%	497 280	497 280					299 320	16 344		
Crompton Technology Group LTD		56 952	100%	18 538	18 538					15 072	848		
Claverham Group Limited			100%	4 852	4 852								
SED Spain S.L.U. (ex Orolia Spain S.L.)		30	100%	18 768	18 768					13 870	2 061		
SED Services India Private Ltd		110	100%	151	151					5 828	(669)		
SED Saudi Arabia		NC	100%	109	109					NC	NC		
Sensoror Holding AG		NC	100%	22 631	17 631					NC	NC		
SED UK			100%	0	0								
Safran Electronics & Defense Australasia Pty Ltd		908	100%	1 033	1 033					24 408	(1 057)		
Optrolead SAS		NC	50%	500	500					NC	NC		
Sagem Defesa E Aeronautica LTDA		NC	100%	14 228	8 750					NC	NC		
QUASAR		NC	10%	750	750					NC	NC		
2. Renseignements globaux pour les autres filiales													
A - TOTAL DES FILIALES													

	Capitaux propres	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat net de l'exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Observations
			Brute	Nette						
(en milliers d'euros)										
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
1. Renseignements détaillés pour chaque participation dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Safran SA										
Dénomination :										
HMS LASER		50%	5	5						
OEM Defense Services SAS	100	20%	20	20			9 155	1 054	200	
AES	50	50%	5 750	1 970			27 158	607		
TNS MARS	N/C	25%	2	2			7 319	628	25	
Vision for Optronics & Navigation LLC		49%	550	550						
RS ALLIANCE		49%	1 800							
EOS SCRL		9,98%	2	2						
2. Renseignements globaux pour les autres participations										
B - TOTAL DES PARTICIPATIONS										

Note 25 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Acquisition de Syntony

Safran Electronics & Defense a annoncé en février 2026 l'acquisition de Syntony, une entreprise technologique fondée en 2015 à Toulouse. Cette opération permet d'intégrer des technologies innovantes capables de fournir une position géographique précise lorsque les systèmes classiques, tels que le GPS, atteignent leurs limites. Leader européen des solutions GNSS en environnements souterrains, Syntony a développé une expertise unique permettant d'assurer un positionnement fiable dans des contextes où les signaux satellitaires sont indisponibles.

La technologie de Syntony répond à un défi majeur des systèmes de navigation par satellite : la vulnérabilité des signaux GNSS (Géolocalisation et Navigation par un Système de Satellites) face aux obstacles physiques, au brouillage et aux interférences. Pour y répondre, Syntony a développé plusieurs technologies critiques, parmi lesquelles :

- Les antennes CRPA (Controlled Reception Pattern Antenna), qui rendent les récepteurs GNSS moins sensibles au brouillage et au leurrage (primordial pour la sécurité des vols et des infrastructures sensibles).
- La radio logicielle (Software Defined Radio – SDR), une radio numérique qui peut changer de fonction (passer de la FM au WI-FI ou au GPS) par simple mise à jour logicielle sans avoir à changer le matériel pour s'adapter aux menaces ou à des évolutions du signal reçu ou émis. Elle offre une compacité et une évolutivité, particulièrement adaptée aux systèmes embarqués et aux exigences des environnements opérationnels modernes.

En complément, Syntony développe des récepteurs GNSS pour satellites de nouvelle génération, notamment pour les constellations en orbite terrestre basse (LEO), venant renforcer l'offre de Safran Electronics & Defense dans le domaine du PNT spatial et du New Space.

Syntony emploie aujourd'hui près de 70 collaborateurs répartis entre Toulouse et Paris.

Pour Safran Electronics & Defense, cette acquisition permet de proposer des équipements plus complets, mais aussi plus compacts et moins consommateurs en énergie, qui peuvent également s'adapter aux évolutions permanentes du signal. Ces gains de poids et de consommation sont essentiels pour les futurs plateformes civiles et militaires (drones et lutte anti-drone, missiles, avions et satellites en orbite basse).

Augmentation de capital

Safran SA a souscrit à une augmentation de capital le 12 mai 2026 d'un montant de 89 999 998,10 euros par émission de 1 799 999 962 actions nouvelles, auxquelles Safran SA a souscrit seule et en totalité, les autres associés ayant renoncé à exercer leurs droits de souscription. Le prix de souscription a été fixé à environ 0.92 euro par action (soit une valeur nominale de 0.05 euro, assortie d'une prime d'émission d'environ 0.87 euro par action et une prime d'émission totale de 1 560 000 001,90 euros). Le montant de la souscription a été libéré en totalité par Safran S.A. par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible de même montant qu'elle détenait sur la Société. Un montant de 8 999 999,81 euros a été prélevé sur le poste prime d'émission afin de doter la réserve légale à concurrence de 10%.

Au 12 mai 2026, le capital social s'élève à 189 570 620 €, divisé en 3 791 412 400 actions d'un nominal de 0,05 € chacune.

Les actionnaires de la Société sont :

- Safran S.A. : 3 474 845 187 actions, soit 91,65% du capital,
- Safran Landing Systems : 15 947 056 actions, soit 0,42% du capital,
- Safran Transmission Systems : 12 223 988 actions, soit 0,32% du capital,
- Galli Participations : 288 396 169 actions, soit 7,61% du capital